

Annonce provisoire du résultat intermédiaire

de l'offre publique d'acquisition par

GP Swiss SA, Zoug, Suisse

pour toutes les actions nominatives en mains du public
d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune de

Spice Private Equity SA, Zoug, Suisse

1. L'Offre

Le 14 juillet 2022, GP Swiss SA ("**Offrant**" ou "**GP**") a publié le prospectus d'offre ("**Prospectus d'Offre**") pour son offre publique d'acquisition au sens des art. 125 ss LIMF ("**Offre**") pour toutes les actions nominatives de Spice Private Equity SA ("**Spice**" ou la "**Société**") en mains du public d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune (chacune, une "**Action Spice**", et toutes ensemble, les "**Actions Spice**"). Le Prix de l'Offre pour chaque Action Spice est de USD 16.25 net en espèces (le "**Prix de l'Offre**") (comme décrit plus en détail dans le Prospectus d'Offre).

L'Offre porte au maximum sur 1'303'196 Actions Spice, comme décrit plus en détail dans la section B.2 (*Objet de l'Offre*) du Prospectus d'Offre.

Les termes non définis dans la présente ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

2. Résultat Intermédiaire Provisoire

A la fin de la Période d'Offre, le 26 août 2022, 16h00 (heure suisse), et selon les estimations provisoires, la participation de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant est de 4'423'422 Actions Spice au total, correspondant à 91.69% du capital-actions émis et des droits de vote de Spice (*taux de participation*). 791'907 Actions Spice ont été apportées à l'Offre jusqu'à la fin de la Période d'Offre, correspondant à 60.77% de toutes les Actions Spice auxquelles l'Offre s'étend (*taux de réussite*). L'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant ont, entre le 2 juin 2022 et la fin de la Période d'Offre, acquis un total de 110'155 Actions Spice en bourse ou hors bourse.

L'aperçu suivant résume le résultat intermédiaire provisoire sur la base de chiffres préliminaires:

	Nombre d'Actions Spice	% du capital- action/droits de vote (<i>taux de participation</i>)	% des Actions Spice auxquelles l'Offre s'étend (<i>taux de réussite</i>)
Actions Spice apportées à l'Offre	791'907	16.41%	60.77%
Actions Spice détenues par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant à la fin de la Période d'Offre	3'631'515	75.27%	
Résultat provisoire intermédiaire	4'423'422	91.69%	

3. Annonce Définitive du Résultat Intermédiaire

Le résultat intermédiaire communiqué dans la présente annonce est préliminaire. L'annonce définitive du résultat intermédiaire est prévue pour le 1^{er} septembre 2022.

4. Satisfaction des Conditions de l'Offre

Sous réserve de la confirmation des chiffres provisoires dans l'annonce définitive du résultat intermédiaire, la Condition de l'Offre prévue à la section B.7.1(a) (*Taux d'acceptation minimum*) du Prospectus d'Offre a été satisfaite.

Partant, l'Offrant déclare par la présente l'Offre réussie, sous réserve de la Condition de l'Offre prévue à la section B.7.1(b) (*Absence d'injonction ou d'interdiction*) du Prospectus d'Offre, qui reste en vigueur, comme indiqué dans la section B.7.3 (*Période pendant laquelle les Conditions de l'Offre sont en Vigueur et déploient leurs Effets et Report*) du Prospectus d'Offre.

5. Délai Supplémentaire d'Acceptation et Exécution

Le Délai Supplémentaire d'Acceptation de dix (10) Jours de Négocie pour l'acceptation ultérieure de l'Offre commencera à courir le 2 septembre 2022 et expirera le 15 septembre 2022, à 16h00 (heure suisse), conformément à la section B.6 (*Délai Supplémentaire d'Acceptation*) du Prospectus d'Offre.

Sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation aux Conditions de l'Offre conformément à la section B.7.1(b) (*Absence d'injonction ou d'interdiction*) du Prospectus d'Offre, l'Exécution devrait avoir lieu le 29 septembre 2022.

6. Squeeze-out et Décotation

Après l'Exécution, comme décrit dans la section E.3. (*Intentions de l'Offrant concernant Spice*) du Prospectus d'Offre, l'Offrant a l'intention de demander l'annulation des Actions Spice en mains du public ou de fusionner Spice avec l'Offrant ou une société suisse directement ou indirectement contrôlée par l'Offrant, dans lequel des cas les actionnaires publics restants de Spice recevront un dédommagement, mais pas d'actions de la société survivante, si la loi le permet. En outre, après l'Exécution, l'Offrant a l'intention, conformément aux exigences légales applicables à Spice, de faire en sorte que Spice soumette une demande à la SIX Exchange Regulation en vue de la décotation des Actions Spice conformément au Règlement de cotation et une dérogation à certaines obligations en matière de transparence et de publicité conformément au Règlement de cotation jusqu'à la date de décotation des Actions Spice (voir également la section J.6 (*Annulation, Squeeze-out et Décotation*) du Prospectus d'Offre).

7. Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre énoncées dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre est disponible sur le site Internet désigné de l'Offrant (<https://gp-investments-transactions.com/>) et peut également être obtenu gratuitement en allemand, français et anglais auprès de Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, 8008 Zurich (email: prospectus@helvetischebank.ch).

Spice Private Equity SA	No de valeur suisse	ISIN	Symbole de valeur
Actions Spice	915 331	CH0009153310	SPCE

Zoug, le 29 août 2022

Manager de l'Offre: Helvetische Bank AG, 8008 Zurich, Suisse